

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 10  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1428 :**

Fixation des droits d'entrée du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-213740164-20231214-30-1428-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

## Affaire n°30/1428 : Fixation des droits d'entrée du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe le Conseil Municipal, que pour l'ouverture prochaine du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE situé ZAC OCEAN INDIEN dans le secteur de la Vallée Blanche à Terre Sainte, en raison de l'appartenance de l'équipement au domaine public communal, il y a lieu de fixer les droits d'entrée et des activités proposées..

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune et délibère sur la gestion des biens de la Commune,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sauf les exceptions prévues,

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer les redevances pour le Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE comme suit :"

### **1- Tarif d'entrée à usage individuel**

ENTREE INDIVIDUELLE	Tarifs en euros	
	Résidents	Non-résidents
Adultes (18 ans et plus)	4.00	5.00
Enfants (12 à 17 ans) – Étudiants *	3.00	3.00
Enfants accompagnés (de - 4 ans)	Gratuit	Gratuit
Adultes percevant " les minima sociaux", (sur présentation d'un justificatif d'adresse et d'une pièce d'identité) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Revenu de solidarité active (RSA)</li><li>• Bénéficiaire allocation handicapé (AEH – AAH)</li></ul>	2.00	3.00
<b>Prix de la Carte Abonnement</b> – Tarif à l'achat ou renouvellement  Carte de 10 entrées ** : <ul style="list-style-type: none"><li>• Adultes (18 ans et plus)</li><li>• Enfants (12 à 17 ans) et Étudiants sur présentation d'un justificatif d'adresse et d'une pièce d'identité</li></ul>	2.00  34.00 25.00	2.00  44.00 25.00

ACTIVITES PROPOSEES	Tarifs en euros			
	Résidents		Non-résidents	
Prix de la Carte Abonnement – Tarif à l'achat ou renouvellement	2.00		2.00	
Carte de 10 séances ***	La Séance	Abonnement 10 séances	La Séance	Abonnement 10 séances
Aquaphobie	12.50	117.00	14.50	137.50
Cours d'Evolution Adulte	6.75	60.00	7.75	70.00
Cours d'Aqua Bike	12.50	117.00	13.50	127.00
Cours d'Aqua Moov	12.50	117.00	13.50	127.00
Cours Nage Ado	3.75	30.00	4.75	40.00
Cours Perfectionnement Nage 7 - 11 ans	3.50	30.00	4.50	40.00
<b>Bébés nageurs 6 mois - 18 mois</b> Carte de 10 séances ****	6.75	60.00	7.75	70.00
<b>Bébés nageurs 18 mois - 48 mois</b> Carte de 10 séances ****	6.75	60.00	7.75	70.00
<b>Jardin aquatique 4 ans - 6 ans</b> Carte de 10 séances ****	3.50	30.00	4.50	40.00

**Légende :**

\*Sur présentation de la carte étudiant, carnet de liaison.....

\*\*Valable 6 mois après la date d'achat

\*\*\* Valables 1 an à partir de sa date d'achat

\*\*\*\* Valables 5 mois à partir de sa date d'achat et incluant le prix de l'entrée individuelle pour l'enfant et un parent

Le Maire dit que les recettes seront constatées au Budget de la Commune - Fonction : 70 Nature : 70631

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER le tableau des tarifs applicables auprès des usagers et valable dès l'ouverture au public du Complexe Aqualoisirs Francis NICOLE
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1428-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023